



Blagnac le 21 octobre 2016

Le Maire

Nos réf. : BK/FJ/16.10.720
P.J. : 1 délibération

M. Jacques ARCHIMBAUD
Vice-Président
Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Vice-Président,

Réuni le 12 octobre dernier, le Conseil Municipal de Blagnac a adopté à l'unanimité une délibération de soutien à la desserte directe et sans rupture de charge de l'aéroport de Toulouse-Blagnac par la 3^{ème} ligne de métro (TAE) de la grande agglomération toulousaine.

La position soutenue par la ville de Blagnac est également défendue par le Conseil Economique Social Environnemental Local, qui considère l'inscription de la desserte directe de l'aéroport Toulouse-Blagnac dans le tracé de la 3^{ème} ligne de métro comme une réelle nécessité économique et écologique.

Au-delà du bénéfice d'une liaison performante sans rupture de charge qui placerait, à l'horizon 2025, l'aéroport de Toulouse-Blagnac à seulement 20 minutes de la gare Matabiau et de la future LGV, ce scénario d'une desserte directe participant pleinement au désenclavement de la zone aéroportuaire, de la plate-forme d'activités aéronautiques et de leurs quelque 90 000 emplois, s'impose de manière incontournable dans le tracé définitif du TAE.

La pertinence de cette desserte est aujourd'hui devenue indispensable pour absorber l'augmentation des déplacements liés à l'attractivité de notre territoire et à son développement.

J'ai pleinement conscience que cette exigence est de nature à alourdir l'enveloppe financière du TAE. Mais c'est un investissement réalisé pour plusieurs décennies au service des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard KELLER



Votre réponse : M. le Maire

Hôtel de Ville - 31706 BLAGNAC CEDEX
Tél. 05 61 71 72 00 - Fax 05 61 71 72 73
contact@mairie-blagnac.fr